



PROCES-VERBAL

COMMISSION FEDERALE DES COMPETITIONS NATIONALES SENIORS MASCULINES

Réunion du :	19 mars 2026
à :	9 H 30 (visioconférence)
Président de séance :	M. A. DESOEUVRES
Présents :	Mme S. ROMEO - MM. B. BESSON – M. HOOG – D. GUIGNARD – D. DE MARI - H. FOURNIER - P. LE YONDRE et C. OLIVEAU
Assistent :	M. B. BAUWENS, Responsable du service des Compétitions Séniors
Excusés :	MM. V. MENDES – G. COUSIN et A. EMMANUELLI

En introduction, il est précisé que ce procès-verbal vient également rappeler et enregistrer l'ensemble des décisions prises par la Commission entre ce jour et sa dernière réunion du 11 février 2026.

1 – POINT SUR LES COMPETITIONS NATIONALES SENIORS MASCULINES

Pour tous les championnats un point est fait en séance sur les classements à ce jour des différentes compétitions.

1-1 NATIONAL

La Commission prend connaissance du classement arrêté au 19 mars 2026.

La commission prend également connaissance du classement des buteurs / passeurs à date.

Joueur du mois de février 2026 : Florent SANCHEZ (US Orléans)

La Commission souhaite par ailleurs un prompt et bon rétablissement au joueur de ST BRIEUC, GOMIS MAILLARD Aimeric, gravement blessé lors du match de National du vendredi 27 février 2026.

MODIFICATION DATE - NATIONAL – 33EME JOURNEE

Rappelé que la 33ème journée du National est fixée au vendredi 8 mai 2026, un jour férié au calendrier, Pris connaissance de la demande conjointe écrite des clubs du championnat de National, envoyée le 13

février par email, pour décaler les matchs au samedi 9 mai 2026 à 19H30.

Par ces motifs,

Décide de reprogrammer toutes les rencontres de la 33ème journée du National le samedi 9 mai 2026 à 19H30, à l'instar de ce qui a été décidé pour la 32ème journée précédemment

En revanche, cette 33ème journée faisant partie des 2 dernières journées du championnat, toutes les rencontres doivent se jouer simultanément conformément au règlement de la compétition, et aucun décalage ne sera donc possible.

1-2 NATIONAL 2

La Commission prend connaissance du classement arrêté au 19 mars 2026.

La commission prend également connaissance du classement des buteurs / passeurs à date.

1-3 NATIONAL 3

La Commission prend connaissance du classement arrêté au 19 mars 2026.

La commission prend également connaissance du classement des buteurs à date.

Match arrêté : N3/H – Montpellier HSC 2 / ES Cannet Rocheville

La Commission,

Pris connaissance des rapports officiels et de l'arrêt définitif de la rencontre visée en objet par l'arbitre de la rencontre à la 11ème minute compte tenu des conditions météorologiques caractérisées par une pluie continue et soutenue, rendant impossible la poursuite de la rencontre sans prendre un risque pour l'intégrité physique des joueurs,

Pris connaissance des dates disponibles au calendrier des deux équipes,

Par ces motifs,

Fixe au dimanche 5 avril à 15H00 la rencontre à rejouer dans son intégralité de N3/H entre les deux équipes précitées MONTPELLIER HSC 2 / CANNET ROCHEVILLE ES

Invite par ailleurs les deux clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 120 des Règlements Généraux de la FFF relatif aux matchs à rejouer.

Match N3 / C – STADE LAVALLOIS MFC 2 / ST PIERRE MILIZAC du 14.02.2026

Pris connaissance des rapports officiels et des observations écrites des deux clubs,

Rappelé que la rencontre STADE LAVALLOIS MFC 2 / ST PIERRE MILIZAC du 14 février 2026 en N3 n'a pas pu se dérouler compte tenu d'une panne d'éclairage,

Considérant qu'il ressort des éléments du dossier que les officiels de la rencontre ont pris la décision définitive de ne pas jouer la rencontre à 18H41 (coup d'envoi prévu à 18H00) en raison de l'impossibilité du technicien municipal de réparer la panne d'éclairage,

Considérant que la décision de ne pas débiter le match a été prise alors que le délai réglementaire de 45 minutes n'était certes pas atteint (41 minutes) mais parce qu'il était impossible de réparer dans le délai imparti (4 mn),

Considérant que l'article 16.2 du règlement du N3 prévoit que lorsqu'une panne ou plusieurs pannes des installations d'éclairage pour nocturne entraînent le retard du coup d'envoi ou une ou plusieurs interruptions d'une rencontre, d'une durée cumulée de plus de 45 minutes, l'arbitre doit définitivement arrêter celle-ci, la Commission d'Organisation ayant alors à statuer sur les conséquences de cet incident.

Considérant qu'il n'y a pas lieu de retenir la responsabilité du club recevant qui a mis en œuvre toutes les solutions possibles pour effectuer cette réparation d'autant que la décision des officiels est intervenue à la 41ème minute.

Dans ces conditions, la commission donne à jouer cette rencontre sur le prochain week-end de libre au calendrier du N3, charge au club recevant de s'assurer de la fiabilité de l'éclairage de l'installation qui sera désignée.

Par ces motifs,

Donne à jouer la rencontre de NATIONAL 3 STADE LAVALLOIS MFC 2 / ST PIERRE MILIZAC le samedi 28 février 2026 à 18H00.

Match fixé au samedi 4 avril 2026 après accord des 2 clubs (dossier en appel)

1-4 COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Affiches ½ finale et organisation de la finale

La Commission tient tout d'abord à vous féliciter pour votre qualification pour les demi-finales de l'édition 25/26 de la Coupe Nationale Football Entreprise.

Les affiches des ½ finale sont les suivantes :

- AS de Pietrosella / Orange Issy
- Bretons Paris / HEC Panathénées

Ces rencontres se joueront le samedi 11 avril 2026 à 14h30.

Les 2 adversaires ont la possibilité de se mettre d'accord pour modifier l'horaire de la rencontre. Nous vous informons que la Commission d'Organisation a décidé que le club organisateur de la finale de l'épreuve sera :

- L'AS de Pietrosella s'il remporte sa ½ finale contre Orange Issy, en vertu du principe de l'alternance entre la région Parisienne et la Province (finale 24/25 jouée au Plessis Robinson),
- Le vainqueur de la ½ finale entre Bretons Paris et HEC Panathénées en cas de qualification d'Orange Issy, en vertu du principe de l'alternance dans les clubs organisateurs, Orange Issy ayant été celui de la finale 24/25.

Pour rappel, la finale de la compétition aura lieu le samedi 6 juin 2026. Nous reviendrons vers le club recevant de la finale après les ½ finales, concernant l'organisation de la finale. Restant disponible pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

1-5 CHALLENGE ESPOIRS

La Commission prend connaissance du classement arrêté au 19 mars 2026.

Challenge Espoirs – Stade Rennais Fc / Hope Team

Pris connaissance du fait que le STADE RENNAIS et l'équipe Chinoise d'HOPE TEAM s'étaient mis d'accord pour jouer la rencontre du Challenge Espoirs les opposant sur la première quinzaine d'avril 2026, Considérant qu'il apparaît que les joueurs de l'équipe HOPE TEAM ont décidé, début mars 2026, de rentrer en Chine définitivement pour cette saison 2025/2026 dès le 02 avril 2026, rendant ainsi impossible la tenue de cette rencontre sur la présente saison,

Par ces motifs,

Décide de donner match perdu par pénalité à HOPE TEAM, le gain du match bénéficiant au STADE RENNAIS étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement au club de HOPE TEAM.

2 – DECISIONS JURIDIQUES

Commission Supérieure d'Appel du 14 janvier 2026

Appel du STADE DE REIMS d'une décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 12.11.2025.

▪ Match du 23.08.2025 STADE DE REIMS / U.S. LE PAYS DU VALOIS (Championnat National 3 – 1ère journée).

➤ Perte par pénalité au STADE DE REIMS (avec report du gain à chacun des adversaires) de ses rencontres de Championnat National 3 des 23.08.2025 (contre l'U.S. LE PAYS DU VALOIS), 30.08.2025 (contre le G.F.C. AJACCIO), 06.09.2025 (contre le CROIX FOOT I.C.) et 20.09.2025 (contre le LILLE L.O.S.C.).

- Confirme la perte par pénalité au STADE DE REIMS des quatre rencontres, avec report du gain à chacun des adversaires concernés.

Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 04.03.2026

- Match N2/A : FC LORIENT 2 / FC CHAURAY du 07/02/2026 : Demande d'évocation du FC CHAURAY
 - Dit qu'il y a lieu à évocation pour donner match perdu au FC LORIENT 2, le gain du match bénéficiant au FC CHAURAY
- Match NAT : US ORLEANS / FC ROUEN du 28/02/ 2026 : Demande d'évocation de l'US ORLEANS
 - Dit qu'il n'y a pas lieu à évocation (dossier en appel)
- Match N3/B : LB CHATEAUROUX 2 – US CHAUVIGNY du 15/02/2026 : Réclamation de l'US CHAUVIGNY
 - Dit la réclamation non fondée

Proposition Conciliation CNOSF du 2 mars 2026

- Propose à la FFF de restituer au SR COLMAR le point lui ayant été retiré consécutivement à la perte par pénalité de la rencontre du 19 septembre 2025 l'ayant opposé au SAS EPINAL en N2 infligée par la commission supérieure d'appel du 6.11.2025
 - Refus de la proposition par le COMEX

La Commission souhaite échanger au sujet des délais de notification des décisions des différentes commissions juridiques afin de répondre aux nombreux questionnements des clubs à ce sujet.

3 – MODIFICATIONS RENCONTRES

REPORT - NATIONAL – 22ème JOURNEE

Pris connaissance de l'arrêté de la ville de St Brieuc en date du 19 février 2026 portant sur l'ensemble des terrains en herbe de la ville, et y interdisant la pratique du football jusqu'au 22 février,
 Rappelé que la rencontre STADE BRIOCHIN – LB CHATEAUROUX comptant pour la 22ème journée du National est programmée le samedi 21 février 2026 à 16H00,
 Considérant donc que la rencontre STADE BRIOCHIN – LB CHATEAUROUX ne peut avoir lieu à la date prévue au Stade FRED AUBERT (NNI 222780101) qui est concerné par l'arrêté en question,
 Considérant que cette rencontre doit être reprogrammée,
 Considérant le calendrier des deux équipes et les dates de repli prévues au calendrier officiel en début de saison,
 Par ces motifs,
 Décide de reprogrammer la rencontre STADE BRIOCHIN – LB CHATEAUROUX le mardi 17 Mars 2026 à 19H30

NATIONAL 2 – Matchs en retard

GROUPE A

53476647 – LES HERBIERS VF / STADE POITEVIN FC Mercredi 8 avril 2026 à 20h

53476648 – AVIRON BAYONNAIS / VENDEE FC LA ROCHE Mercredi 8 avril 2026 à 20h

Par conséquent et afin de laisser un plus grand de temps de réparation aux équipes jouant en semaine, les rencontres suivantes sont fixées comme suit :

GROUPE A

53476698 – LES HERBIERS VF / FC MONTLOUIS Dimanche 12 avril 2026 à 15h

53476699 – AVIRON BAYONNAIS / US GRANVILLAISE Dimanche 12 avril 2026 à 15h

53476693 – ST MALO US / VENDEE FC LA ROCHE Dimanche 12 avril 2026 à 15h

Les rencontres peuvent être cependant reprogrammées un autre jour ou à un autre horaire du weekend si les 2 clubs trouvent un accord sur FootClubs.

GROUPE A

53476649 – FC MONTLOUIS / FC CHAURAY Samedi 28 février 2026 à 18h

53476647 – LES HERBIERS VF / STADE POITEVIN FC Mardi 10 mars 2026 à 20h

53476648 – AVIRON BAYONNAIS / VENDEE FC LA ROCHE Mardi 10 mars 2026 à 20h

53476650 – DINAN LEHON FC / LOCMINE ST CO Mercredi 18 mars 2026 à 20h

53476646 – US AVRANCHES MSM / ANGOULÊME CHARENTE FC Mercredi 8 avril 2026 à 20h

Par conséquent et afin de laisser un plus grand de temps de réparation aux équipes jouant en semaine, les rencontres suivantes sont fixées comme suit :

GROUPE A

53476663 – US AVRANCHES MSM / VENDEE FC LA ROCHE Samedi 14 mars 2026 à 18h

53476664 – LES HERBIERS VF / FC CHAURAY Samedi 14 mars 2026 à 18h

53476668 – DINAN LEHON FC / FC MONTLOUIS Dimanche 22 mars 2026 à 15h

53476670 – LOCMINE ST CO / LES HERBIERS VF Dimanche 22 mars 2026 à 15h

53476692 – ANGOULÊME CHARENTE FC / STADE POITEVIN FC Dimanche 12 avril 2026 à 15h

53476697 – US AVRANCHES MSM / DINAN LEHON FC Dimanche 12 avril 2026 à 15h

Les rencontres peuvent être cependant reprogrammées un autre jour ou à un autre horaire du weekend si les 2 clubs trouvent un accord sur FootClubs.

GROUPE B

53477069 – ST PRYVE ST HILAIRE / FEIGNIES/AULNOYE EFC Mercredi 1er avril 2026 à 18h

53477071 – BLOIS FOOT 41 / US THIONVILLE LUSITANOS Mercredi 25 mars 2026 à 20h

Par conséquent et afin de laisser un plus grand de temps de réparation aux équipes jouant le mercredi, les rencontres suivantes sont fixées comme suit :

GROUPE B

53477107 – FCSR HAGUENAU / BLOIS FOOT 41 Dimanche 29 mars 2026 à 15h

53477112 – US THIONVILLE LUSITANOS / AS BEAUVAIS OISE Dimanche 29 mars 2026 à 15h

53477115 – FEIGNIES/AULNOYE EFC / COLMAR SR FA Dimanche 5 avril 2026 à 15h

53477120 – ST PRYVE ST HILAIRE / WASQUEHAL FOOTBALL Dimanche 5 avril 2026 à 15h

Les rencontres peuvent être cependant reprogrammées au samedi initialement prévu si les 2 clubs trouvent un accord sur FootClubs.

GROUPE A

53476636 – LOCMINE ST COLOMBAN / FC LORIENT 2 Samedi 28 février 2026 à 18h

53476639 – STADE POITEVIN FC / AVIRON BAYONNAIS Mercredi 18 mars 2026 à 18h

53476641 – US SAINT-MALO / US AVRANCHES MSM Mercredi 18 mars 2026 à 18h

Par conséquent et afin de laisser un plus grand de temps de réparation aux équipes jouant le mercredi, les rencontres suivantes sont fixées comme suit :

GROUPE A

53476669 – FC LORIENT 2 / AVIRON BAYONNAIS Dimanche 22 mars 2026 à 15h

53476671 – FC CHAURAY / US AVRANCHES MSM Dimanche 22 mars 2026 à 15h

53476673 – STADE POITEVIN FC / VOLTIGEURS CHATEAUBRIANT Dimanche 22 mars 2026 à 15h

53476675 – US GRANVILLAISE / US SAINT-MALO Dimanche 22 mars 2026 à 15h

NATIONAL 3 : Matches en retard

Groupe D

53489035 – STE GENEVIEVE FC / ASTDV Samedi 4 avril 2026 à 18h00

53489036 – C'CHARTRES FOOT / HAVRE CAUCRIAUVILLE S. Samedi 4 avril 2026 à 18h00

Groupe E
53489245 – VIMY US / AMIENS SCF 2 Dimanche 5 avril 2026 à 14h30

Groupe H
53489929 – SEYSSINET AC / LYON LA DUCHERE Samedi 4 avril 2026 à 18h00

Groupe A
53488485 – BASSIN D'ARCACHON FC / TARBES PYRENEES FOOT Mercredi 18 mars 2026 à 20h00

Groupe B
53488668 – AS PANAZOL / LE POIRE S/VIE VF Dimanche 1er mars 2026 à 14h30

53488669 – CHAUVIGNY US / UNION FOOT DE TOURAINE Mercredi 18 mars 2026 à 20h00

Groupe C
53488853 – CESSON OC / LANNION FC Samedi 28 février 2026 à 18h00

Groupe F
53493937 – BELFORT ASM FC / ESTAC 2 Samedi 28 février 2026 à 16h00

Groupe A

53488476 – LEGE CAP FERRET US / ALBERES ARGELES Samedi 28 février 2026 à 19h00

53488477 – CANET ROUSSILLON FC / PAU FC 2 Samedi 28 février 2026 à 19h00

53488480 – TARBES PYRENEES FOOT / AGDE RCO Mercredi 1er avril 2026 à 20h00

Groupe B

53488661 – FONTENAY VF / ST PHILBERT GD LIEU Samedi 28 février 2026 à 18h00

Groupe C

53488847 – EA GUINGAMP 2 / VANNES OC Samedi 28 février 2026 à 18h00

Groupe D

53489030 – ASTDV / SC BASTIA 2 Samedi 28 février 2026 à 20h30

Groupe E

53489242 – OCPAM / VIMY US Mercredi 1er avril 2026 à 20h00

Groupe G

53489734 – SARAN FC / MYF 03 AUVERGNE Dimanche 1^{er} mars 2026 à 14h30

Groupe B RECTIFICATIF

53488654 – LA CHATAIGNERAIE AS / UNION FOOT TOURAINE mercredi 1er avril 2026 à 20h00

Bien évidemment en cas d'accord des deux clubs, la Commission acceptera de décaler les matchs du mercredi 1er avril au samedi 4 avril s'il s'avère que les deux clubs n'ont pas d'autres matchs en retard au calendrier, Toutefois, compte tenu des intempéries actuelles, la Commission se garde la possibilité de refixer des matchs en retard sur la date du mercredi 18 mars en N3 le cas échéant.

Groupe C
53488863 – PONTIVY GSI / LANNION FC Samedi 4 avril 2026 à 18h00

Groupe G
53489761 – JURA SUD FOOT / VIERZON FC Samedi 4 avril 2026 à 18h00

4 – FINANCIER

NATIONAL 3 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT :

Pris connaissance de la correspondance de VIERZON FC du 16/03/2026,
Rappelé que le club de VIERZON FC s'est déplacé à Moirans en Montagne pour y affronter le JURA SUD FOOT, pour une rencontre prévue le samedi 14 mars 2026 (match de la J19 du championnat de National 3).

Rappelé que cette rencontre prévue le samedi 14 mars 2026 n'a pu se dérouler dû à une épaisse couche de neige et déclaré impraticable par l'arbitre central avant le début du match.

Par ces motifs,

Rembourse les frais de déplacement du club de VIERZON FC, conformément au barème fédéral en vigueur :

✓ Aller simple x 4 euros/km → 363 x 4 = 1 452 €

Soit un total de 1 452 € à verser au club de VIERZON FC

La Commission prend note par ailleurs des explications du club de JURA SUD dans ce dossier.

Par ailleurs, la Commission regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à la demande d'indemnisation complémentaire du club de ST QUENTIN pour son prochain déplacement en corse.

5 – INSTALLATIONS SPORTIVES

Terrain de repli demandé suite à 2 arrêtés municipaux de fermeture du stade :

N3: OCPAM - EA GUINGAMP 2 - SARAN FC - BASSIN ARCACHON FC – US VIMY - SEYSSINET AC – ASM BELFORT FC - CANET RFC

N2: LES HERBIERS VF – AVIRON BAYONNAIS- STADE POITEVIN FC – BLOIS FOOT 41 – ST PRYVE ST HILAIRE FC – US ST MALO

NAT: STADE BRIOCHIN

En Attente du retour clubs :

N3: SEYSSINET AC – ASM BELFORT FC

N2: LES HERBIERS VF – ST PRYVE ST HILAIRE FC – WASQUEHAL FOOTBALL

NAT: STADE BRIOCHIN

En dernier lieu, la Commission rappelle à LB CHATEAUROUX 2 qu'il ne pourra plus jouer cette saison d'autres matchs sur leur terrain de repli (T4) car déjà 6 matchs ont été joués dessus.

6 – DIVERS

La Commission prend connaissance :

- De l'évolution du rapport des délégués
- Des premiers projets de calendrier 2026/2027 pour les épreuves dont le calendrier n'est pas encore adopté.
- Des éléments adoptés par le COMEX du 17 février 2026 au sujet de la future L3
- Des décisions du BELFA du 12 mars 2026 sur les championnats de la saison à venir
- Des éléments de réflexion en cours au sujet de la Licence Club 26/27 du N2 et N3
- De la proposition réglementaire interne de plafonnement du prix des places dans le secteur visiteur des rencontres nationales seniors masculines sans souhaiter y donner une suite favorable.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

A. DESOEUVRES

B. BESSON

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du

jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

En outre, en application de l'article 30 du Règlement des Championnats de National 1 et 2 ou de l'article 27 du règlement du Championnat de National 3, le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition*
- est relative à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition*
- porte sur le classement de fin de saison*